

canadien avec la CEE au début des années soixante-dix, on constate que le rythme de ce progrès est légèrement supérieur à l'évolution des rapports commerciaux du Canada avec le reste du monde.

Il est hors de doute qu'une telle évolution des relations commerciales avait encouragé les autorités canadiennes et celles des Neuf à remplacer de simples rapports commerciaux traditionnels par une véritable coopération. En outre, les problèmes économiques et monétaires, responsables en grande partie de la baisse des échanges entre le Canada et les Neuf pour les années 1975-1976, sollicitent également l'établissement des liens contractuels en vue d'établir le rythme de croissance des échanges à un niveau souhaité.

En tenant compte, d'une part, du fait que les États-Unis resteront le principal partenaire industriel et commercial du Canada et, d'autre part, de la volonté canadienne de «diversifier» ses relations, on peut poser la question suivante: pourquoi la CEE attache-t-elle une si grande importance au Canada?

Pour répondre à cette question, on doit retourner aux «options» du gouvernement canadien. Si on écartait la troisième option, il ne resterait qu'un bloc «économique nord-américain» dominé par les États-Unis. Dans cette situation, l'accès des Neuf aux ressources énergétiques et aux matières premières du Canada serait limité.

Il est aussi erroné de prétendre que les intérêts européens à l'endroit du Canada seraient liés aux seuls «avantages matériels». L'attitude des Neuf face à cette question avait été éclairée par Sir Christopher Soames, vice-président de la Commission de Bruxelles. Ainsi, l'intérêt de la CEE pour le Canada ne se limite pas aux seuls domaines du commerce et de l'économie, mais aussi aux facteurs culturels, politiques et sociaux. «Nous voyons dans le Canada un pays aux intérêts et aux aspirations de grande envergure, qui s'efforce d'affirmer une identité propre et distincte», avait déclaré à ce sujet Sir Christopher, au cours de l'année 1973.

Quelques théories

La théorie des «contreponds», liée au triangle Canada—États-Unis—Europe des Neuf, est née de l'idée que le renforcement réciproque des relations entre le Canada et l'Europe communautaire serait capable de garantir une certaine indépendance canado-européenne face aux USA. Dans les perspectives de la théorie des contreponds, on a une certaine tendance à situer le Canada dans «l'orbite naturelle» des

États-Unis. Il existe encore deux thèses non officielles, reliées respectivement aux points de vue européen et canadien. Ces théories de la «dernière chance» reprennent la même thèse par le biais inverse.

Claude Julien affirme, vers la fin de la décennie soixante, que le Canada reste, pour l'Europe occidentale, un «partenaire indispensable» de par ses ressources humaines, agricoles, industrielles et qu'il est dans l'intérêt majeur de l'Europe que les États-Unis ne deviennent pas le «maître absolu» des richesses considérables du Canada. Bref, l'Europe devrait apporter une attention particulière à ce vaste pays industriel, le Canada, «dernière chance de l'Europe».

Face à cette idée, un Canadien, monsieur Peter Dobell, directeur du Centre parlementaire pour les Affaires extérieures, pense que c'est l'Europe communautaire qui constitue la «dernière chance du Canada». Dans cette optique, la Communauté européenne est la seule puissance économique et commerciale capable de «contrebalancer» la suprématie des États-Unis au Canada. Ainsi, la dépendance du Canada vis-à-vis de son puissant voisin du Sud s'exprime aussi dans un état de «subordination psychologique». Les défenseurs de cette théorie ont joué un certain rôle dans la politique de modification des relations économiques et commerciales du Canada avec l'extérieur. D'après certaines hypothèses, découlant de la théorie, pour le Canada il ne resterait que deux choix:

Alliance CEE-Canada face aux États-Unis;

Canada seul vis-à-vis de son voisin du Sud.

Dans le cadre de la première hypothèse, on s'interroge davantage sur les intentions de l'Europe communautaire à l'endroit du Canada. Cependant, il demeure évident que, pour le Canada, il serait illusoire de songer à remplacer le rôle des États-Unis par celui de la Communauté européenne.

Quant à la deuxième hypothèse, elle correspond à la poursuite d'une coopération, voire d'une intégration économique du Canada avec les États-Unis. Les défenseurs de cette hypothèse remettent en question la thèse fonctionnaliste concernant le processus d'intégration. Ainsi, face au processus d'intégration en Europe occidentale, certains facteurs géographiques, économiques et culturels, voire politiques, tels les fédéralismes américain et canadien, jouent en faveur d'une intégration en Amérique du Nord. D'après ce raisonnement, il existe un certain processus d'intégration «inconscient» et une